

Pour plus d'informations
sur la Votation Citoyenne et son organisation
la Mission Lutte contre les Discriminations
de la Ville de Grenoble
se tient à votre disposition au
04-76-76-37-94
ccreg@ville-grenoble.fr
catherine.burille@ville-grenoble.fr

Ville de Grenoble - Direction de la Communication - Août 2005 - Photos D.R.



VOTATION CITOYENNE
mode d'emploi

Tous résidents,
tous citoyens,
tous égaux !









www.grenoble.fr

Tous résidents, tous citoyens, tous égaux !

Grenoble organise depuis 2002 une campagne de Votation Citoyenne dont l'objectif est de **sensibiliser la population à l'absence de droit de vote des résidents étrangers non ressortissants de l'Union Européenne.**

Cette brochure vous permettra de comprendre plus précisément cette manifestation et son organisation.

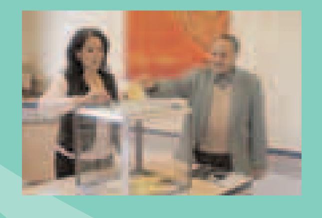
Et si votre commune se mobilisait aussi ?

Pourquoi est-ce important que les étrangers aient le droit de vote et d'éligibilité?

◆ Dire non à une discrimination opérée entre résidents étrangers européens et non européens.

◆ Défendre des valeurs démocratiques.

◆ Promouvoir un facteur important d'intégration.



En quoi consiste la Votation Citoyenne?

Etes-vous favorable à la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers aux élections locales ?

Durant 3 jours, une **vingtaine d'urnes** sont disposées dans différents quartiers passants, dans des lieux intérieurs ou extérieurs (marchés, gares...). Les habitants sont invités à se prononcer par **un bulletin de vote symbolique pour ou contre les droits de vote et d'éligibilité à tous les résidents qu'ils soient Français ou étrangers.**



Qui peut voter ?

Tout le monde ! Les majeurs mais évidemment aucun papier d'identité ou carte électorale n'est demandé. Une liste d'émargement est proposée à la signature de chaque votant qui est invité à donner ses coordonnées afin d'être informé d'autres initiatives.

Qui organise la Votation Citoyenne à Grenoble ?

L'opération "Votation Citoyenne" est un des projets phares du **CCREG (Conseil Consultatif des Résidents Etrangers Grenoblois)**, qui organise l'événement depuis 2002, en partenariat avec différents **partis politiques[1], associations et militants** de Grenoble notamment **la Ligue des Droits de l'Homme[2]**.

La Mission Lutte contre les Discriminations de la Ville de Grenoble apporte son soutien à l'organisation de la Votation Citoyenne.

1 *ADES - GO Citoyenneté - Les Alternatifs - Les Verts - LCR 38 - PCF - PS et MJS*

2 *ADATE - AMAL - Amitié Franco-Arabe - Association de Coopération Inter-Peuples/ASADO - Association Dauphinoise d'Amitié Franco-Libanaise - Association des Ressortissants Maliens de l'Isère - Association de Solidarité des Algériens de l'Isère - Association de Solidarité Marocaine de l'Isère - Association des Ouvriers Turcs de Grenoble - Association des Travailleurs Sénégalais - Aux fils du temps - Centre d'Information Inter-Peuples - Cercle du 13 Août - Collectif Congolais pour la Démocratie et la Solidarité - Collectif pour Cuba - Comité d'Action et d'Aide aux Réfugiés Cabindais - FOL 38 Ligue de l'Enseignement - FSU - Ligue des Droits de l'Homme - Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme en Iran - Maison Culturelle des Kurdes - MRAP - ODTI - Radio Kaléidoscope - Ras l'Front Isère - SOS Racisme - Survie Isère - UNEF Grenoble*



Comment organiser une Votation Citoyenne ?

Avant la Votation

♦ Définir les lieux de vote en extérieur (place centrale, rue passante) comme en intérieur (mairie, salle associative), les horaires et les jours de tenue des urnes, les équipes par lieu de vote.

♦ Réunir le matériel : urnes, isoloirs, bulletin de vote “oui/non”, enveloppes, cahiers d'émargement. Si possible, donner un caractère plus officiel avec des urnes et des enveloppes semblables aux élections.

♦ Assurer les démarches nécessaires : demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public, réservation des salles...

♦ Envoyer un tract et une lettre d'appel au vote aux signataires de la liste d'émargement des dernières votations.

Assurer une bonne communication pour une Votation réussie !

Comme toute manifestation, la réussite de la Votation Citoyenne est dépendante de la connaissance qu'en a le grand public. Il est donc nécessaire a minima de :

♦ Réaliser un support visuel pour créer une affiche et un tract, qui seront par la suite diffusés dans la ville (préciser lieux de vote, dates et horaires).

♦ Organiser une conférence de presse quelques jours avant la Votation.



♦ Contacter différents médias locaux et leur proposer un dossier de presse : journal municipal (lorsqu'il existe), radios, télés, presse écrite.

♦ Proposer des lieux de reportages le vendredi pour une diffusion sur les télévisions locales le soir (France 3 et M6).



Au moment de la Votation

La tenue des urnes les jours de la Votation Citoyenne est assurée par les partenaires associatifs.

Chaque bureau de vote est organisé par une équipe de militants qui assurera une permanence durant les quelques jours de la manifestation. A eux de s'organiser pour la gestion du matériel (urnes, isoloirs, bulletins, enveloppes...) avec le comité d'organisation.

Divers **autres documents** peuvent être donnés aux responsables de bureaux de vote :

- un argumentaire permettant de répondre aux questions souvent posées,

- un guide de la tenue des urnes donnant quelques conseils pour une Votation Citoyenne réussie.

Après la Votation

♦ Le dépouillement public peut se dérouler dans un lieu central avec toutes les urnes le lundi matin pour une bonne couverture médiatique.

♦ La diffusion des résultats est faite le jour-même aux médias.